

Affaire suivie par : U.Vrand / M.Michelon / M. Delpon
Objet : ALSH Biars – rentrée 2020-2021

Information aux familles – rentrée 2020-2021

Madame, Monsieur,

La rentrée 2020-2021 approche, et avec elle, la période d'inscription de vos enfants à l'accueil de loisirs les mercredis. Vous pouvez d'ores et déjà demander les nouveaux dossiers d'inscription qui doivent être retournés complétés avant le premier jour de fréquentation :

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison et attestation de vaccinations à jour
- Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité
- Quotient familial : justificatif Caf ou avis d'imposition
- Règlement intérieur signé

L'organisation des accueils de loisirs obéit à une législation établie par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Dans ce contexte de crise sanitaire lié à la Covid-19, le Ministère définit les protocoles sanitaires à mettre en œuvre au sein des ALSH pour accueillir vos enfants en toute sécurité. C'est notamment de ces protocoles que dépend le nombre d'enfants que nous pouvons accueillir. A ce jour, les mesures concernant la rentrée scolaire 2020-2021 ne sont pas encore connues.

Nous travaillons toutefois d'ores et déjà à la préparation de cette rentrée, en mettant tout en œuvre pour répondre favorablement aux besoins du plus grand nombre de familles. Une fiche de pré-inscription pour la période des mercredis du 1er septembre au 16 Octobre est jointe aux dossiers d'inscription ; la confirmation d'inscription aux dates demandées vous sera adressée dans les meilleurs délais compte tenu de la situation.

En vous remerciant d'avance pour votre compréhension,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus sincères.

La Vice-Présidente
en charge de
l'enfance-jeunesse



Caroline MEY-FAU

